

COMITE DE DIRECTION

N°03/03.2014

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 365'000.00 POUR L'ACHAT DE VÉHICULES,
SELON UNE PLANIFICATION DE 2014 JUSQU'À LA FIN DE LA LÉGISLATURE

<p>Véhicule d'intervention</p> 	<p>Véhicule brigade de proximité</p> 
<p>Véhicule radar</p> 	<p>Véhicule signalisation</p> 

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 25 mars 2014.

Première séance de commission : mercredi 30 avril 2014, à 18h30, à la salle de conférences de la Police Région Morges, place Saint-Louis 2 (1^{er} étage)

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE	3
2	PLANIFICATION	4
3	ASPECTS TECHNIQUES	4
3.1	VD 351'990, V 208 (2014)	4
3.1.1	VÉHICULE « CHIENS » (DE 2014 À 2016)	4
3.2	VÉHICULES DE PREMIÈRE INTERVENTION DE POLICE SECOURS (DE 2015 À 2016)	4
3.3	FOURGON DE LA SIGNALISATION, V SIGNA (2015).....	5
3.4	FOURGON DE LA SIGNALISATION, V PARCO (2016).....	5
3.5	VÉHICULE RADAR, VD 454'422, V 400 (2015 ET 2018)	5
3.6	VÉHICULE BANALISÉ, VD 149'002, V 300 (2017).....	6
3.7	VÉHICULE DE LA BRIGADE DE PROXIMITÉ, VD 06'009, V 304 (2018)	6
4	ASPECTS FINANCIERS	6
5	CONCLUSION	7

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Le présent préavis traite de l'amortissement et du renouvellement du parc de véhicules de la Police Région Morges. La législation communale (art. 15 RCC) stipule que tout investissement de plus de CHF 50'000.00 doit faire l'objet d'un préavis et ne peut pas être engagé par voie de budget, raison pour laquelle, il a été décidé de présenter un préavis global sur une durée de 5 ans. L'objectif de cette méthode est triple :

- 1) Offre une vision d'ensemble du parc de véhicules et renforce la cohérence des investissements.
- 2) Offre une vision à moyen terme et permet de lisser les dépenses sur plusieurs années.
- 3) Pour finir, cette planification évite de présenter un préavis à chaque changement de véhicule, ce qui représenterait deux à trois préavis par année.

La Police Région Morges possède un parc varié de véhicules, qui lui permet de répondre rapidement aux différentes missions et demandes d'interventions. L'augmentation de son territoire ainsi que de son effectif, demande également l'accroissement de son parc automobile.

En outre, certains de ces véhicules arrivent au terme où les frais engendrés pour leur entretien justifient pleinement leur remplacement et les montants nécessaires sont portés au plan des investissements. A noter, que lors de leur remplacement, les véhicules seront amortis.

Dans le cadre de l'établissement de ce préavis, une analyse globale du parc disponible et des besoins en véhicules de notre corps de police a été réalisée afin de vérifier les synergies potentielles.

Ce préavis comprend le remplacement, l'achat et l'amortissement des véhicules suivants, pour les cinq prochaines années :

- remplacement de la VD 351'990, actuellement quatrième véhicule d'intervention à police secours, qui sera déclassée et utilisée exclusivement comme véhicule « chien »
- remplacement des véhicules d'intervention VD 63'178, VD 50'655 et VD 155'729 ainsi que de celui acheté en 2014
- remplacement des fourgons de la signalisation, VD 47'522, V SIGNA et VD 275'739, V PARCO
- remplacement du véhicule radar, VD 454'422, V 400
- remplacement du véhicule banalisé, VD 149'002, V 300
- remplacement du véhicule de la Police de proximité, VD 506'009, V 301.

L'achat de deux motos et d'un véhicule pour le groupe Voie publique étant au budget 2014, il ne fait pas partie intégrante du présent préavis. Il en est de même, pour l'acquisition du véhicule des ASP pour Saint-Prex, lequel est comptabilisé dans le budget 2014 de cette commune.

2 PLANIFICATION

La planification d'achat pour la demande de crédit de CHF 365'000.00 se répartit comme suit :

Véhicule	Catégorie	Département	Utilisation	Amortissement	Année d'achat	Année des remplacements				
						2014	2015	2016	2017	2018
V201	Auto	PS	Intervention	4 ans	2010		X			
V202	Auto	PS	Intervention	4 ans	2012				X	
V203	Auto	PS	Intervention	4 ans	2011			X		
V204	Auto	PS	Intervention	4 ans	2014	X				X
V301	Auto	Proximité	Proximité / intervention	6 ans	2012					X
V310	Auto	Police	Prévention / cours/courses	6 ans	2010				X	
V311	Auto	Radars	Contrôle vitesse	3 ans	2012		X			X
VSIGNA	Fourgon	Signalisation	Signalisation	8 ans	2007		X			
VPARCO	Fourgon	Signalisation	Signalisation	8 ans	2005			X		

3 ASPECTS TECHNIQUES

3.1 VD 351'990, V 208 (2014)

Ce véhicule, acquis en 2008 par la commune de Saint-Prex, a été repris et acheté par la Police Région Morges, dans le cadre du regroupement des communes, au courant de l'année 2012.

Cette voiture, à boîte de vitesses manuelle, est utilisée comme véhicule de première intervention et souffre passablement car elle est conduite par plusieurs conducteurs différents. Malgré son kilométrage raisonnable (82'000 km), les différentes conduites amènent une usure avancée, qui nécessite d'importants frais de réparation et d'entretien.

Au vu de l'augmentation de notre effectif, il serait souhaitable de compter sur un quatrième véhicule d'intervention de marque et modèle identiques aux 3 autres véhicules, ce qui permettrait d'avoir le même genre de conduite et le même rangement de matériel pour toutes les machines de première intervention.

3.1.1 VÉHICULE « CHIENS » (DE 2014 À 2016)

Le véhicule VD 351'990 V 208 est équipé pour le transport d'un chien de police et serait, en cas de remplacement par un autre véhicule d'intervention, exclusivement dévolu à l'intervention canine. De ce fait, il serait conduit uniquement par le(s) conducteur(s) de chien du corps.

Pouvant être appelé à se rendre d'urgence d'un endroit à un autre, il garderait le même habillage et les moyens prioritaires.

Le dernier véhicule d'intervention remplacé deviendrait systématiquement le nouveau véhicule « chien ».

3.2 VÉHICULES DE PREMIÈRE INTERVENTION DE POLICE SECOURS (DE 2015 À 2016)

Concernant les véhicules de première intervention, nous constatons que les quatre véhicules effectuent environ 200'000 km chacun sur 4 ans.

Lors de l'achat, les nouveaux véhicules ont une garantie d'usine de 2 ans sur les pièces et la main d'œuvre. Nous prolongeons cette garantie de 2 ans supplémentaires.

Ces véhicules sont soumis à rude épreuve et nous avons constaté une usure beaucoup plus marquée à partir de la quatrième année, augmentant, de ce fait, les frais de réparation.

Notre plus ancienne voiture d'intervention, V 201, VD 63'178, a été mise en circulation le 29 décembre 2010. Elle compte actuellement plus de 150'000 km au compteur et elle devrait être remplacée fin 2014 - début 2015.

Il s'ensuivrait alors le remplacement, en 2016, de la deuxième voiture d'intervention, V 203, VD 50'655, mise en circulation le 17 juillet 2012, qui compte actuellement environ 80'000 km au compteur.

La 3^{ème} voiture d'intervention, V 202, VD 155'729, avec actuellement 50'000 km au compteur, devrait être remplacée en 2017.

En 2018 nous remplacerions le véhicule acheté en 2014, suivant le plan des amortissements prévu dans ce préavis.

3.3 FOURGON DE LA SIGNALISATION, V SIGNA (2015)

Mis en circulation le 27 avril 2007, il n'accuse qu'environ 49'000 km. Utilisé, jusqu'à présent, principalement dans les limites du territoire morgien, il sera, dorénavant, en service sur une grande partie du territoire de la Police Région Morges. Selon le plan des amortissements, il était prévu de le remplacer en 2015.

Son gabarit lui permet le transport d'un gros volume de matériel et il est principalement utilisé pour le transport de marchandises pouvant être assez lourdes (barrières Vauban, plots en béton, etc.).

De ce fait, il est fortement sollicité et son état mécanique s'en ressent, ce qui engendre des frais d'entretien plus importants. Afin d'éviter ces coûts, nous prévoyons d'intervenir le remplacement des deux fourgons de signalisation, et il serait opportun de le remplacer en 2015. En effet, le fourgon V PARCO, qui a plus de 8 ans, est en meilleur état mécanique. Repousser son remplacement, d'une année, ne devrait pas engendrer plus de frais.

3.4 FOURGON DE LA SIGNALISATION, V PARCO (2016)

Mis en circulation le 22 juillet 2005, il accuse actuellement environ 61'000 km. Selon le plan des amortissements, il était prévu de le remplacer, au plus vite, après 8 ans de service, donc en 2013. Malgré tout, son bon état mécanique nous a permis de le maintenir plus longtemps. Nous prévoyons de le remplacer en 2016 par un modèle semblable, car il répond parfaitement à nos besoins.

3.5 VÉHICULE RADAR, VD 454'422, V 400 (2015 ET 2018)

Ce véhicule a été acheté d'occasion en 2012. Le plan des investissements prévoit de le remplacer chaque 3 ans par un véhicule du même gabarit et provenance.

Actuellement, sa mécanique est en bon état vu son année de mise en circulation (200). Il compte environ 107'000km au compteur. Sa carrosserie, légèrement surélevée à l'arrière, permet à l'opérateur de se tenir assis sur un siège adapté et d'embarquer le système radar ainsi qu'une table de travail.

Le système d'installation radar est de type châssis, en alu profilé, créé et monté dans la voiture par des spécialistes. Ce châssis a l'avantage d'être facilement transférable dans un autre véhicule du même type.

3.6 VÉHICULE BANALISÉ, VD 149'002, V 300 (2017)

Mis en service en 2010, il a été prévu de l'amortir en 6 ans et nous envisageons son remplacement en 2017.

Il compte, actuellement 93'000 km au compteur et fonctionne au gaz naturel et à l'essence. Il est principalement utilisé par les collaborateurs de notre corps de police pour se rendre dans les collèges de notre territoire, lors de la prévention routière, ou aux différents manifestations ou cours prévus. Il est également affecté à police secours pour des patrouilles en véhicule banalisé, lors de surveillances discrètes en uniforme ou en civil, en tant que véhicule de remplacement pour la brigade canine et pour les différentes courses à effectuer en-dehors de notre territoire d'intervention.

Nous sommes satisfaits du genre de monospace, qui permet toutes les affectations précitées. C'est pourquoi, la nouvelle voiture devrait être du même type. Elle permet, de par sa conception, lors de surveillance, d'avoir une bonne vision. L'escamotage des sièges dans le châssis permet également un changement rapide d'affectation, passant du véhicule de transport de 7 personnes à une surface plate de chargement.

3.7 VÉHICULE DE LA BRIGADE DE PROXIMITÉ, VD 06'009, V 304 (2018)

Ce véhicule, acquis en juillet 2012, donne entière satisfaction. Il présente, par sa conception et son modèle, une image moins répressive que celle des véhicules d'intervention pure. Les missions de la brigade de proximité, accomplies avec ce véhicule, sont variées. Il est surtout utilisé pour des patrouilles préventives ou de contrôle dans les centres des agglomérations, pour la tenue des différents postes de quartier, la prospection auprès des commerçants, entreprises, bâtiments scolaires et associations se trouvant sur notre secteur d'intervention.

Son petit gabarit lui permet de circuler ou de se déplacer aisément dans la circulation des bourgades composant notre territoire. Nanti de moyens prioritaires amovibles, il peut se déplacer rapidement d'un point à un autre et ce, afin de prêter main forte ou de remplir n'importe quelle mission de police.

4 ASPECTS FINANCIERS

Les montants prévus pour l'acquisition de ces différents véhicules, reprises déjà déduites, se répartissent de la manière suivante :

Véhicule remplacé	2014 Prix en CHF	2015 Prix en CHF	2016 Prix en CHF	Prochaine législature		
				2017 Prix en CHF	2018 Prix en CHF	2019
Véhicule ex-Saint-Prex	80'000.00					
Véhicule d'intervention		80'000.00				
1 ^{er} fourgon signalisation		70'000.00				
Véhicule radar		15'000.00				
Véhicule d'intervention			80'000.00			
2 ^e fourgon signalisation			40'000.00			
Véhicule d'intervention				80'000.00		
Véhicule banalisé				45'000.00		
Véhicule d'intervention					80'000.00	
Véhicule radar					15'000.00	
Véhicule brigade de proximité					30'000.00	
Total	80'000.00	165'000.00	120'000.00	125'000.00	125'000.00	
Amortissement		20'000.00	53'750.00	78'750.00	106'250.00	111'250.00

Un montant de CHF 365'000.00 a été porté au plan des investissements 2014. L'amortissement est différencié en fonction de la durée de vie estimée des véhicules, selon l'expérience accumulée.

5 CONCLUSION

La méthode de remplacement et d'acquisition des véhicules, que nous proposons dans ce préavis, répond aux nécessités quotidiennes d'exploitation de la Police Région Morges.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 365'000.00, soit :
 - × en 2014, CHF 80'000.00 pour le remplacement de la V 208 ;
 - × en 2015, CHF 80'000.00 pour le remplacement d'un des véhicules d'intervention ;
 - × en 2015, CHF 15'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour l'Unité radar ;
 - × en 2015, CHF 70'000.00 pour le remplacement du fourgon de signalisation V SIGNA ;

- × en 2016, CHF 80'000.00 pour un véhicule d'intervention ;
- × en 2016, CHF 40'000.00 pour le remplacement du fourgon signalisation V PARCO.

2. de dire que :

- × le montant de CHF 80'000.00, pour le véhicule V208, sera amorti en 4 ans, à raison de CHF 20'000.00 par année dès 2015 ;
- × le montant de CHF 80'000.00, pour un véhicule d'intervention, sera amorti en 4 ans à raison de CHF 20'000.00 dès 2016 ;
- × le montant de 70'000.00, pour le 1^{er} fourgon de la signalisation. sera amorti en 8 ans, à raison de CHF 8'750.00 par année dès 2016 ;
- × le montant de 40'000.00, pour le 2^e fourgon de la signalisation, sera amorti en 8 ans, à raison de CHF 5'000.00 par année dès 2016 ;
- × le montant de 15'000.00, pour le véhicule radar, sera amorti en 3 ans, à raison de CHF 5'000.00 par année dès 2016.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 27 février 2014.

au nom du Comité de direction
le vice-président le secrétaire adjoint

Roger Burri

Maj Philippe Desarzens